

Compte rendu de la séance du 21 septembre 2020

Le 21 septembre 2020 à 18 h 00, le Conseil Syndical s'est réuni suite à la convocation en date du 10 septembre 2020 sous la présidence de M. de PLASSE Philippe, Président.

Présent : Bertrand DURANEL, Tanguy DUCAMPS, Josette LELOIR, Guillaume GAY, Marc-Antoine BRUCHE, Philippe DE PLASSE

Absents :

Pascal GAY donnant pouvoir à Guillaume GAY, Philippe-Eugène BRUCHE donnant pouvoir à Marc-Antoine BRUCHE

Secrétaire(s) de la séance: Bertrand DURANEL

Ordre du jour:

- Point sur les rencontres : Balestra, Agence de l'eau, Amodiag...
- Devis : surpresseur, réparation de la cuve, colonne montante...
- Rémunération de M. GREUEZ
- Valorisation des tarifs pour la prochaine facturation
- Point sur le travail de Tanguy Noiret
- Questions diverses

POINT SUR LES DIFFERENTES RENCONTRES

- **Balestra pour des devis : M. HANOT et M. VIVIER**
 - Visite du château d'eau pour faire un rapide état des lieux.
 - Des devis seront établis pour :
 - La pose d'un surpresseur avec un compteur en sortie et un variateur
 - L'installation de deux pompes en simultané
 - Le remplacement de la colonne montante et système de télégestion.
- **Agence de l'eau pour avoir des informations sur les subventions possible : Mme Nathalie LEMAIRE**
 - Le syndicat pourrait bénéficier de subventions pour des études ou sur la gestion des fuites (remplacement de canalisation pour réduire les fuites sur le réseau,...) sur le réseau. Selon les types de subventions les taux varient de 25 à 70 %
 - Les réparations de fuites classiques ne peuvent pas être subventionnées.
 - Pour bénéficier de subventions il faut que le tarif de l'eau soit d'1,30 € tout compris, c'est à dire qu'en plus du prix de l'eau il faut prendre en compte l'abonnement et les taxes sur une base de 120 m3.
 - Le projet d'une interconnexion avec le syndicat des eaux de Maisnil a aussi été évoqué. Personne n'a de réticence particulière sur ce projet.

- **Amodiag : M. GUICHOUX**

Une rencontre a eu lieu à la Mairie de Foufflin-Ricametz pour discuter d'une éventuelle interconnexion avec le syndicat des eaux de Maisnil en présence de

Philippe de PLASSE, Jean-Marie GREUEZ, Bertrand DURANEL et Philippe BENOIT, président du Syndicat des eaux de Maisnil.

Il en est ressorti qu'une interconnexion va finalement demander plus de temps que prévu car la Déclaration d'Utilité Publique de Maisnil n'est plus aux normes. Il va donc falloir qu'elle soit modifiée, ce qui devrait prendre environ 2 ans.

Il s'agit donc là d'un projet à longs termes qui pourrait répondre aux taux trop élevés de nitrates.

- **Veolia : M. Georges DUHEM**

Le rendez-vous a eu lieu vendredi dernier. M. DUHEM a présenté un devis qui ne comporte qu'une seule ligne et aucun détail.

PLANNING A VENIR

Octobre :

- Pose du surpresseur
- Jean-Marie va passer relever les compteurs et fera le point sur les compteurs qui ont besoin d'être remplacés (probablement 75 compteurs à changer dans l'année).
- Début du changement des compteurs

Nitrates

En ce qui concerne la gestion du taux de nitrates dans l'eau, il s'agit d'un dossier beaucoup plus complexe.

Certains syndicats ont réussi à régler le problème en forant plus profondément dans le sol.

Il y a aussi un traitement possible par la résine ou une interconnexion.

Pour l'instant la priorité reste la pression dans le réseau.

Surpresseur

Avant de signer le devis, M. de PLASSE propose de rencontrer à nouveau M. HANOT et M. VIVIER pour avoir toutes les précisions nécessaires sur le surpresseur.

Pour information en cas de panne du surpresseur, le système est prévu pour que l'alimentation en eau continue dans le réseau.

M. BRUCHE fait remarquer que lors de cette rencontre il serait intéressant de demander si l'entreprise reprend le surpresseur posé s'il s'avère ne pas être assez puissant. Un surpresseur plus puissant pourrait être installé en remplacement et le syndicat paiera la différence entre les deux machines. Ce point sera évoqué à la prochaine réunion prévue avec Balestra.

MODIFICATION DES TARIFS DE L'EAU (2020 002)

Actuellement les tarifs de l'eau sont les suivants :

	Particuliers	Agriculteurs
Abonnement/an	10,00 €	10,00 €
Prix de l'eau au m3	0,80 €	0,55 €
Taxes (prix/m3)	Taxe pollution : 0.35 € Taxe prélèvement : 0.05798 €	Pas de taxes

Certains agriculteurs ont un seul compteur pour leur habitation et leur ferme, un forfait a été mis en place en 2014 :

- 60 m3 au tarif particulier pour une personne seule
- 120 m3 au tarif particulier pour un foyer d'au moins 2 personnes.

Pourquoi augmenter les tarifs ?

- La raison principale est que le syndicat des eaux va entreprendre des travaux importants d'amélioration du réseau : surpresseur et changement de compteurs. Ces travaux vont être entrepris pour améliorer la qualité de service du syndicat.
- L'augmentation des tarifs permettra de pouvoir emprunter plus facilement auprès d'une banque pour réaliser de gros travaux car le syndicat aura plus de facilité à rembourser les annuités par la suite.
- Les tarifs n'ont pas changé depuis 2009.
- Enfin, pour bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau ces tarifs sont trop bas (tarif minimum pour bénéficier d'une subvention : 1.30 €/m3, eau et abonnement compris)

M. de PLASSE propose d'appliquer les tarifs suivants dès la prochaine facturation :

	Particuliers	Agriculteurs
Abonnement/an	30,00 €	30,00 €
Prix de l'eau au m3	1,10 €	0,80 €
Taxes (prix/m3) imposées par l'Agence de l'Eau	Taxe pollution : 0.35 € Taxe prélèvement : 0.05798 €	Pas de taxes

Après discussion, le conseil syndical accepte à l'unanimité d'augmenter les tarifs de l'eau.

Changement dans la facturation d'eau

L'abonnement de 30 € sera facturé à l'habitant qui se trouve dans un logement au 1er janvier de l'année. Quelqu'un qui arriverait en cours d'année ne paierait que la consommation d'eau et les taxes.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à la prochaine facturation de décembre 2020.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU (2020 003)

Le conseil syndical décide à l'unanimité de réaliser les travaux de mise en place de la télégestion et la pose d'un compteur de distribution en sortie du surpresseur pour un montant de 14 300.00 € hors taxes (soit 17 160.00 € TTC) selon le devis établi par l'entreprise BALESTRA TP sise à Avesnes-le-Comte.

Une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour ces travaux sera déposée et Monsieur le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires au traitement de ce dossier.

REMUNERATION DE JEAN-MARIE GREUEZ

M. de PLASSE propose de verser à M. GREUEZ la somme de 100 € net/mois.

En effet il réalise le relevé des compteurs depuis 11 ans et depuis le 16 juillet dernier, il participe à toutes les réunions qui concernent le syndicat, assiste techniquement M. de PLASSE, se rend régulièrement au château d'eau pour le traitement de l'eau. M. de PLASSE insiste sur le fait qu'il ne compte pas ses heures mais qu'il semble juste de lui verser cette rémunération compte-tenu du temps passé sur les dossiers et des frais de déplacement.

Après discussion, le conseil syndicat accepte à l'unanimité de verser 100 € net/mois à M. GREUEZ.

TRAVAIL DE TANGUY NOIRET

Les purges sont en cours sur le réseau.

3 changements de compteurs sont en cours également.

M. de PLASSE a rencontré Régis LECAS, il lui a parlé du changement d'une cinquantaine de compteurs sur Foufflin et Ternas. M. LECAS doit envoyer un devis à la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Une partie « Syndicat des eaux » a été ajoutée sur le site internet de Foufflin. Les analyses d'eau, informations et comptes rendus y seront publiés.
- Une analyse d'eau est prévue chez M. BRUCHE pour voir si le taux de nitrates est le même que sur les dernières analyses. M. BRUCHE nous contactera quand il sera prêt.
- Un SMS sera envoyé avant le passage de Jean-Marie pour le relevé des compteurs.
- M. de PLASSE va prendre rendez-vous avec l'Agence Régionale de Santé pour discuter de la situation du syndicat et voir quelles sont les possibilités d'action.
- Les convocations seront envoyées par mail et un rappel sera envoyé par SMS avant la réunion.
- Les travaux de raccordement d'Acct'Appro vont pouvoir commencer.